

République tunisienne
Ministère des Affaires Sociales

unicef
pour chaque enfant



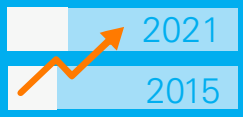
DÉCEMBRE 2023

L'introduction progressive des allocations universelles pour les enfants en Tunisie



La pauvreté monétaire générale nationale s'élevait en 2021 à 17%, contre 26% pour la pauvreté monétaire des enfants.

La pauvreté des enfants est passée de 21% à 26%, selon l'Institut National de la Statistique **(INS).**





AMEN Social soutient les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables de Tunisie. Le programme comprend :

PNAFN - Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses

Les ménages inscrits dans ce programme de protection sociale constituent le décile le plus pauvre de la population.

AMG1–Assistance Médicale Gratuite :

Les ménages inscrits à ce programme de protection sociale constituent la catégorie de ménages la plus vulnérable.

AMG2 - Assistance Médicale à Tarif Réduit:

Les ménages inscrits dans le cadre de ce programme de protection sociale ont accès aux soins de santé à un tarif réduit. Ils représentent le deuxième décile le plus pauvre de la population.

Les régimes PNAFN et AMG1 incluent **323,000 ménages**



Le régime AMG2 concerne environ **635,000 ménages**



Le programme est géré par **1,500 travailleurs sociaux** répartis **dans 271 unités locales** à travers le pays



Cependant, le programme AMEN social ne protège pas tous les ménages pauvres ou vulnérables aux risques :

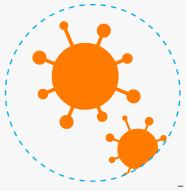
Environ **21%** de la population en Tunisie, est considéré comme le « **SEGMENT MANQUANT** » il s'agit de ménages qui ne sont pas enregistrés ni dans le régime de protection sociale contributif ni dans le régime non contributif



Il est estimé qu'environ **50%** des ménages travaillent souvent dans des secteurs non structurés et sont susceptibles d'être **aussi vulnérables que les personnes bénéficiant du programme AMG2**



Allocations familiales pour **les enfants âgés de 0 à 5 ans**



En réponse aux impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 sur les enfants issus de familles pauvres et vulnérables, l'UNICEF a aidé le Ministère des Affaires Sociales à mettre en œuvre des **transferts mensuels spécifiques aux enfants âgés de 0 à 5 ans issus de familles inscrites au programme national de protection sociale AMEN Social.**

DÉCEMBRE 2020: Des transferts monétaires mensuels (30TND/enfant) pour les **ENFANTS de 0 à 5 ans** issus de ménages pauvres et vulnérables ont été introduits pour la première fois en Tunisie **(soutien de l'UNICEF de décembre 2020 à janvier 2022).**

L'évolution des nombres des bénéficiaires :

- Juin 2020 : **40,000 enfants** de 0 à 5 ans initialement inscrits au programme social AMEN
- Décembre 2020: **90,000 enfants** ont été couverts
- Janvier 2022 : **129 000* enfants** âgés de 0 à 5 ans
- Décembre 2022:**138,000 enfants** âgées de 0-5 ans
- Mai 2023: le Ministère des Affaires Sociales a commencé à inclure la couverture des enfants éligibles du segment manquant
- Juillet 2023:**151,475 enfants** de 0 à 5 ans

Les résultats principaux :

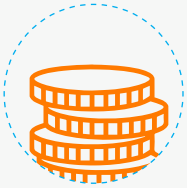
- Mai 2020: décret abolissant la limite du nombre d'enfants éligibles par ménage (auparavant limité à 3 enfants par ménage) et supprimant le seuil d'âge (l'âge minimum pour bénéficier d'une allocation familiale était de plus de 5 ans)
- En janvier 2022 : La Tunisie a institutionalisé les allocations familiales pour les enfants âgés de 0 à 5 ans dans le programme AMEN Social par le biais du décret-loi présidentiel numéro 2022-8
- Depuis février 2022: le gouvernement finance sur le budget national les allocations familiales pour les enfants de 0-5 ans grâce à un prêt de la Banque Mondiale y inclus avec l'appui de JICA (de février 2022 à décembre 2024)
- Juin 2022: Le plan de réformes économiques présenté par le Premier Ministre comprend les allocations familiales comme un pilier clé, consolidant ainsi dans le discours politique et la vision du développement du pays l'introduction progressive des allocations universelles pour les enfants.

* Cette augmentation très importante du nombre d'enfants de moins de 5 ans s'explique par le fait que les ménages n'enregistraient pas leurs enfants dans les bases de données MAS auparavant parce qu'il n'y avait pas de programme bénéficiant à ces enfants. Dès que le programme de transferts monétaires a été mis en place, de nombreux ménages ont enregistré leurs enfants pour bénéficier des transferts monétaires.

Prolongation des allocations familiales pour **les enfants âgés de 6 à 18 ans** et prolongation de l'allocation pour les enfants ayant un handicap



En réponse aux effets socio-économiques néfastes de la crise en Ukraine sur les populations les plus défavorisées, l'UNICEF soutient actuellement le Ministère des Affaires Sociales pour étendre les allocations familiales. aux enfants âgés de 6-18 ans issus de ménages pauvres du programme national de protection sociale AMEN Social.



Jusqu'à l'appui de l'UNICEF, seuls les enfants âgés de 6 à 18 ans issus de ménages PNAFN recevaient 10 TND par enfant et par mois dans le cadre du programme national de protection sociale.

JUILLET 2022 :
Introduction de l'allocation mensuelle pour enfant (30TND/enfant) pour les **enfants âgés de 6 à 18 ans** issus des ménages pauvres (PNAFN et AMG1) pour la première fois en Tunisie **(soutien de l'UNICEF de juillet 2022 à avril 2024) et prolongation de l'allocation pour les enfants en situation de handicap pour les enfants de l'AMG1 ayant un handicap**

FÉVRIER 2023 :
Introduction des allocations familiales mensuelles (30TND/enfant) pour les **enfants âgés de 6 à 18 ans** issus des ménages vulnérables (AMG2) pour la première fois en Tunisie **(soutien de l'UNICEF couvrant 11 mois : février à décembre 2023) et prolongation de l'allocation pour enfants en situation de handicap**

JUILLET 2023 :
409,600 enfants couverts, dont 23,317 du segment manquant

L'évolution de nombre des bénéficiaires :

- Décembre 2022: **110,000 enfants** 6-18 ans couverts (de juillet à décembre 2022)
- Février 2023: **118,000 enfants** 6-18 ans couverts, dont 3 400 sont des enfants en situation de handicap
- Février 2023: **372,090 enfants** 6-18 ans (PNAFN, AMG1 et AMG2) dont 6,000 sont des enfants en situation de handicap
- Mai 2023: Le Ministère des Affaires Sociales commence à inclure la couverture des enfants éligibles du segment manquant
- Décembre 2023: **422,000 enfants** 6-18 ans couverts

L'UNICEF plaide auprès des partenaires du développement pour qu'ils continuent à soutenir le programme d'allocations familiales en 2024 afin de laisser un délai réaliste pour que le gouvernement tunisien reprenne le financement des allocations familiales par le biais du budget national.
Besoin de financement : 52 M USD/an pour tous les enfants âgés de 6 à 18 ans dans le cadre de l'AMEN Social.

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE



310,000 ENFANTS

âgés de 6 à 18 ans ont reçu **une allocation unique de rentrée scolaire de 100 DT** à la rentrée scolaire de l'année scolaire **2020-2021**, doublant ainsi l'aide fournie par le gouvernement.

465,000 ENFANTS

âgés de 6 à 18 ans ont reçu **une allocation unique de rentrée scolaire de 100 DT** à la rentrée scolaire de l'année scolaire **2022-2023**, y compris 46,175 enfants du segment manquant, doublant ainsi l'aide fournie par le gouvernement.

Plus de 500,000 ENFANTS

âgés de 5 à 18 ans ont reçu **une allocation unique de 100 DT pour la rentrée scolaire**, doublant l'aide gouvernementale pour la rentrée scolaire de **2023-2024** en septembre 2023, y compris 35,000 enfants du segment manquant. Pour la première fois, le soutien à la rentrée scolaire a été **étendue aux enfants de 5 ans**, touchant 29,000 enfants, afin de soutenir la généralisation d'une année d'école préscolaire pour chaque enfant en Tunisie.

RÉSULTATS PRINCIPAUX:

RENTREE SCOLAIRE

Pour la première fois en 2022, les transferts pour la rentrée scolaire ont été effectués sur la base d'un recoupement des données de bases du Ministère de l`Education et du Ministère des Affaires Sociales

L'UNICEF et ses partenaires **ont plaidé avec succès en faveur de ce changement** qui a éliminé un fardeau administratif important pour les travailleurs sociaux

En outre, **ce processus automatique a également été un apaisement important pour les ménages bénéficiaires**, car ils n'avaient plus besoin de venir en personne à l'unité locale de promotion sociale pour apporter une preuve de l'inscription de leurs enfants à l'école

70% des familles bénéficiaires ont reçu l'allocation de rentrée scolaire au cours de la semaine de la rentrée scolaire (septembre 2022), ce qui est nettement beaucoup plus rapide par rapport aux transferts mis en œuvre au cours des années précédentes

L'évaluation externe du programme d'aide à la rentrée scolaire 2020-2021 montre qu'il a fait une différence significative en garantissant que les enfants ont été maintenus à l'école pendant l'année scolaire 2020-2021

ALLOCATION AUX ENFANTS ÂGÉS 0-5 ANS

Nutrition: environ **82%** des ménages bénéficiaires ont déclaré que la qualité de la nutrition de leurs enfants s'était améliorée depuis le début du programme des allocations mensuelles

Scolarisation: Le nombre des ménages bénéficiaires ayant au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans fréquentant l'école maternelle est passé de 70% au début du programme à 86% à la fin du programme

Santé: L'accès aux services et aux soins de santé est passé de 60% en février 2021 à 74% en octobre 2021

Améliorer le bien-être mental des tuteurs: Au début du programme, 80% des parents et tuteurs ont déclaré vivre sous un stress permanent - ce nombre a été réduit à 60% à la fin du programme

Mise en œuvre du programme avec le soutien des travailleurs sociaux : L'évaluation a démontré que l'appropriation, la gestion et la mise en œuvre du régime par le biais du système national de protection sociale étaient des facteurs clés de succès

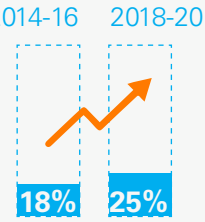
CHIFFRES CLÉS :

30 DT/enfant/mois

est le montant recommandé pour une allocation familiale en Tunisie

(Étude de 2018 du Ministère des Affaires Sociales et de l'UNICEF).

Le pourcentage de Tunisiens en situation **d'insécurité alimentaire modérée à sévère est passé de 18% à 25%**



En 2021, l'Institut National de la Statistique (INS) **a défini les seuils nationaux de pauvreté par personne et par mois (en Dinar Tunisien (DT))** comme suit:

Rural
Extrême pauvreté : **112 DT**
Pauvreté:**185 DT**

Urbain
Extrême pauvreté : **128 DT**
Pauvreté:**224 DT**

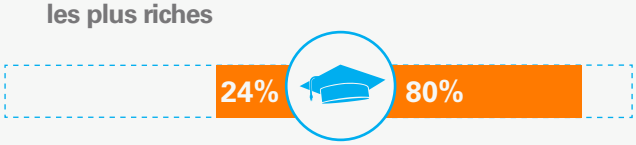
Tunisie
Extrême pauvreté : **123 DT**
Pauvreté: **211 DT**

Seul 53% des enfants des ménages les plus pauvres contre 95% des enfants des ménages les plus riches



achèvent le premier cycle de l'enseignement secondaire

Seul 24% des enfants des ménages les plus pauvres contre 80% des enfants des ménages les plus riches



complètent leurs études secondaires

Coordonnées :

UNICEF Tunisie
Immeuble Le Prestige, Bloc D, 4ème étage
Rue du Lac Windermere – 1053 – Les Berges du Lac 1
Tunis, Tunisie

E-mail: tunis@unicef.org
Site web: https://www.unicef.org./tunisia
Twitter: https://twitter.com/Unicef_Tunisie
Facebook: https://www.facebook.com/UnicefTunisie

التعاون الألماني
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
KFW
USAID
DU PEUPLE AMERICAIN
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC